

CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Cadrage actualisé
22/08/2022

QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES Concours externe et interne

Intitulé réglementaire :

Décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation.

➤ *Concours interne*

Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant.

➤ *Concours externe*

Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois.

➤ **Durée : 45 minutes**

➤ **Coefficient : *Concours interne* : 3
Concours externe : 1**

Note de cadrage indicative

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs, les formateurs et les candidats.

Le questionnaire à choix multiples est la seule épreuve écrite d'admissibilité pour le concours externe.

Le concours interne en revanche comprend deux épreuves écrites d'admissibilité : cette épreuve affectée d'un coefficient 3 et une épreuve de note affectée d'un coefficient 2.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

I- LE QCM : DE NOMBREUSES FORMES POSSIBLES

De nombreuses formes de QCM existent.

Les types de questions pratiqués actuellement par les CDG relèvent du QCM passif (il s'agit de cocher la ou les bonnes réponses à des questions de connaissance) ou actif (la recherche de la bonne réponse passe non par la mémorisation mais par la construction rapide d'un raisonnement) selon les questions. Le candidat doit choisir entre plusieurs propositions de réponses, sachant qu'il y a toujours une ou plusieurs bonnes réponses par question.

II- LE CONTENU DES QUESTIONS

A- Le QCM du concours interne d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : un QCM à champ précis

1 - Un intitulé précis :

« Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'**accueil**, la **compréhension du public**, la **protection et les droits de l'enfant** (durée :45 mn coefficient 3) »

Il convient de souligner le "notamment" qui rend possible le choix par le jury de questions relatives à d'autres thématiques du programme réglementaire.

2 - Un programme réglementaire :

Arrêté du 21 juin 2007 fixant le programme du concours interne d'adjoint territorial d'animation.

- l'actualité de l'animation et de l'action sociale
- les notions de base sur les méthodes et les moyens pédagogiques dans le cadre d'activités d'animation
- les publics
- les notions de base en psychologie comportementale liées à la connaissance des publics
- les principales techniques d'accueil ;
- les principales obligations liées à l'organisation de toute activité en matière de responsabilité civile et pénale, d'assurance et de protection des mineurs ;
- les notions sur les règles de sécurité ;
- les notions sur la prévention en matière d'hygiène et de santé.

3 - Le nombre de questions n'est cependant pas réglementairement fixé, alors qu'il l'est pour d'autres concours.

B- Le QCM du concours externe d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : un QCM à large champ

1 - Un intitulé large, en deux temps :

« Un questionnaire à choix multiples portant sur des **notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales**, ainsi qu'à la compréhension de **consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité**, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois concerné (durée : 45 mn ; coefficient 1) »

2 - Pas de programme réglementaire :

Bien que le QCM du concours externe d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ne comporte pas de programme, on peut toutefois se référer à titre indicatif au programme des épreuves du concours interne pour la partie "professionnelle" du QCM (reproduit ci-dessus)

3 - Le nombre de questions n'est pas réglementairement fixé.

III- LE NOMBRE DE QUESTIONS

Lorsque le nombre de questions n'est pas réglementairement fixé, il appartient au jury de chaque concours de fixer ce nombre en prenant en compte notamment la durée de l'épreuve, soit 45 minutes.

Ce nombre peut varier légèrement d'un concours à l'autre et d'une session à l'autre, dans une "fourchette" de 40 à 50 questions.

En résumé :

- *Barème* : les points ne sont attribués que si **la ou les bonne(s) réponse(s) sont cochée(s) et celle(s)-ci seulement.**

- Le QCM du **concours interne** d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe requiert la connaissance du programme suivant :
 - l'actualité de l'animation et de l'action sociale
 - les notions de base sur les méthodes et les moyens pédagogiques dans le cadre d'activités d'animation
 - les publics
 - les notions de base en psychologie comportementale liées à la connaissance des publics
 - les principales techniques d'accueil
 - les principales obligations liées à l'organisation de toute activité en matière de responsabilité civile et pénale, d'assurance et de protection des mineurs ;
 - les notions sur les règles de sécurité
 - les notions sur la prévention en matière d'hygiène et de santé
 - pour information, lors de la dernière session, le QCM comportait 40 questions

- Le QCM du **concours externe** d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe comprend, en moyenne, une vingtaine de questions sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales et une trentaine de questions professionnelles.
Pour information, lors de la dernière session, le QCM comportait 40 questions.

Il ne comporte pas de programme réglementaire mais on peut se référer à celui d'autres épreuves de même nature.